



Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du 28 août 2014

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La démission du gouvernement de Manuel Valls nommé il y a cinq mois, suite à l'apparition de désaccords politiques importants, entraîne la nomination d'un troisième ministre de l'Éducation nationale alors que la première qualité pour diriger ce ministère reste la constance. L'espoir levé par les grandes ambitions de la Refondation ne cesse d'être malmené.

Ce nouveau remaniement conduit encore à du temps perdu pour la refondation de l'École. Les promesses pour le collège et le lycée, faites aux professionnels de l'Éducation, aux parents et aux élèves sont aussi à concrétiser. L'École ne peut plus attendre, elle ne peut plus souffrir du temps politique toujours asynchrone.

Alors qu'une nouvelle crise politique perturbe la rentrée et les réformes, nous exigeons la reprise d'une Refondation tant attendue et indispensable. À mi-mandat, la poursuite d'une priorité présidentielle à l'Éducation n'aura de réalité qu'avec de la cohérence et de la constance. Telle doit être la feuille de route de Madame la Ministre.

Avec la généralisation de la réforme des rythmes scolaires, il semble que le positionnement des formations continuées de circonscription ne soit pas programmé dans le même cadre horaire.

Dans certaines, elles le seraient de 17h30 à 19h00, alors que dans d'autres, elles seraient placées exclusivement le mercredi.

Afin d'éviter l'instauration d'une iniquité entre nos collègues, certains disposant de leurs mercredis et pas les autres, le SE-Unsa souhaite que chaque inspecteur organise dans sa circonscription une consultation des enseignants pour savoir quel temps serait le plus propice avant de fixer le calendrier de leurs formations continuées de circonscription.

Le SE-UNSA vous renouvelle sa demande de remboursement des frais de déplacements occasionnés par les formations continues de circonscription et vous informe de sa décision d'appeler, cette année encore, les professeurs des écoles du département à refuser de payer pour travailler en appliquant la consigne syndicale «Pas de déplacement sans ordre de mission» pour se rendre aux formations continues en circonscription ayant lieu dans des communes autres que celles de leur résidence administrative ou personnelle.

Nous aimerions également que vous nous apportiez des précisions sur les obligations de service pour les enseignants titulaires mobiles de brigade et de ZIL. En effet, lors des négociations ministérielles d'avril 2014, il avait été arrêté que les modalités de rattrapage des heures effectuées au-delà des 24 heures soient examinées en CAPD.

Le SE-Unsa vous demande donc de bien vouloir les présenter dans cette instance. Il nous paraît nécessaire que les collègues concernés puissent émettre des propositions sur les dates et forme de récupération: 1/2 journée ou journée complète.

Par ailleurs, dans le projet ministériel de note de service d'application de la circulaire Fonction Publique du 3 juillet 2014 concernant le droit syndical, il était prévu que les enseignants du 1^{er} degré puissent bénéficier de 3 heures de réunion d'information syndicale par trimestre, dont une fois sur le temps de présence des élèves.

A ce jour, cette note de service n'a toujours pas été publiée. Pouvez-vous nous dire quelle est votre position sur ce sujet et de nous indiquer si nous pouvons, dès à présent, organiser des réunions d'information syndicale sur le temps de classe.

